

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2016

Présents : Mmes Berthe M., Hanosset M., Leber N. et Lavallard O.
Mrs Dovergne A., Damay D., Duponchelle E. et Senée F.

Absents : M. Mazurier T. et Mme Bellier M.O.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 Octobre 2016

I. TRAVAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire effectuer des travaux supplémentaires dans la future mairie inhérents à des améliorations non prévues comme c'est souvent le cas dans le cadre d'une réhabilitation.

Il accepte l'offre de la SARL FRAMBOURT Maçonnerie pour un montant HT de 2 825.40 € soit 3 390.48 € TTC.

Délib.N° 01 - 03112016 - 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre une fenêtre neuve avec volet roulant incorporé pour un montant HT de 863.08 €, soit 1 035.70 € TTC.

Délib.N° 02 - 03112016 - 80237

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les 4 devis présentés (Qualiconsult, Apave, Dekra, Socotec) choisit la Société SOCOTEC pour le suivi technique et accessibilité des travaux de la future mairie. Le coût est de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC.

Délib.N° 03 - 03112016 - 80237

Le choix pour l'élévateur oblique se fera ultérieurement (budget 2017). Une visite du chantier est prévue avec le Conseil Municipal le samedi matin, avec les artisans le jeudi à 9h.

Le carrelage, plinthes et peintures seront choisis par les conseillères et Mme Morage le 26/11

II. STATION DE POMPAGE

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les 3 devis proposés (IKOS, SOGEA, ACTE) choisit la société ACTE pour les travaux à la station de pompage : changement d'un compteur et remplacement des colonnes de refoulement.

Le coût est de 10 610.50 € HT soit 12 732.60 € TTC.

Délib.N° 04 - 03112016 - 80237

Le Conseil Municipal s'étonne du manque de réactivité de la Nantaise des Eaux et de la lenteur des travaux.

III. FUSION CCALM VAL DE NOYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre de la fusion CCALM/ Val De Noye,

- De choisir comme nouvelle appellation « Communauté de Communes Avre, Luce et Noye »
- De choisir Moreuil comme siège provisoire
- D'accepter la répartition des sièges par commune selon le droit commun.
- De désigner Monsieur Alain Dovergne comme délégué titulaire et Madame Hanosset Maryline comme délégué suppléante.

Délib.N° 05 - 03112016 - 80237

IV. HONORAIRE D'AVOCAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer la somme de 2 474.39 € au Cabinet Wacquet pour la suite de la procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Délib.N° 06 - 03112016 - 80237

V. FICHE DE POSTE

La loi ayant changé, les notes administratives sont remplacées par une fiche de poste et un entretien personnalisé.

Mme Morage sera reçue par Nathalie LEBER (SISCO) et Alain Dovergne (Maire), M.Bruno Bresciani par Dany Damay, Marilyne Berthe et Alain Dovergne.

VI. FETE DE FIN D'ANNÉE

- Le Marché de Noël aura lieu le 18/12 de 10h à 20h avec une quarantaine d'exposants. Une fiche sécurité sera adressée à la Sous-Prefecture pour accord.
- Le Noël des 6-11ans aura lieu le 10/12 au bowling pour un coût de 9.50€/enfant + 360€ du bus de la CAP

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Société SERVIA pour le transfert du logiciel City 2 pour un montant de 710 € HT soit 852 € TTC.

Délib.N° 07- 03112016 - 80237

- ABCD est paru à la satisfaction à priori de tous
- Un point est fait sur le SISCO et sur le site web

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables présentés par Somme Numérique

Délib.N° 08- 03112016 - 80237

- Vendredi 11 Novembre – Rendez-vous à 11h30 au monument aux morts suivi d’un pot à la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de 1 466.36 € de l’association Chante Luce

Délib.N° 09- 03112016 - 80237

- Lecture d’un courrier adressé aux parents d’élèves de l’école pour le respect des lieux
- Un problème de stationnement et de dépôt des sacs poubelle/papier/plastique des locataires du 22 Grande Rue est évoqué.

La séance est close à 22 h 00 et comporte 9 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.Hannosset

E.Duponchelle

M. Berthe

O.Lavallard

F.Senée

D. Damay

N. Leber